



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, à l'adoption du calendrier, ci-après détaillé, de ses séances ordinaires pour **l'année 2018**, qui se tiendront en la salle de délibération du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, **les lundis à 19 h 30 aux dates suivantes :**

15 janvier	2 juillet
5 février	6 août
5 mars	10 septembre
9 avril	1 ^{er} octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Donné à Ville de Lavaltrie ce 22^e jour du mois de novembre deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière